

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du 8 mai 2000**  
**portant nomination d'un membre suppléant autrichien du Comité des régions**

(2000/341/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 <sup>(1)</sup> portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de monsieur Siegfried Gasser, membre suppléant, portée à la connaissance du Conseil le 15 mars 2000,

vu la proposition du gouvernement autrichien,

DÉCIDE:

*Article unique*

Monsieur Manfred Dörler est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de monsieur Siegfried Gasser, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 8 mai 2000.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
J. PINA MOURA

---

<sup>(1)</sup> JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.